

Délibérations

15/05/2024	33	AG	Tirage au sort des jurés d'assises 2025
15/05/2024	34	AG	Délibération sur le choix de l'attributaire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi accueil et le relais petite enfance de la maison de la petite enfance
15/05/2024	35	AG	Autorisation donnée au maire de signer une convention constitutive de groupement de commandes avec Grand Paris Sud.
15/05/2024	36	SUF	Création des marchés plein vent
15/05/2024	37	SUF	Création de la commission consultative des marchés plein vent de Cesson
15/05/2024	38	RH	Création d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation
15/05/2024	39	RH	Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour les services techniques
15/05/2024	40	RH	Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation
15/05/2024	41	RH	Création de deux postes d'adjoints techniques, contractuels, à temps complet, pour les services techniques
15/05/2024	42	RH	Création d'un poste dans le cadre de l'apprentissage
15/05/2024	43	RH	Indemnité d'entretien et de nourriture versée aux assistantes maternelles

Délibération n°33/2024

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 
ID : 077-217700673-20240521-DEL202405_33-DE

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal <i>Séance du Conseil municipal du 15/05/2024</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOASSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FORMATION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2025

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, modifiée par les lois n°80-1042 du 29 décembre 1980 et n°81-82 du 2 février 1981 concernant la désignation des jurés d'assises,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024 CAB/BRE 270 relatif à la formation du jury d'assises pour l'année 2025,

Vu la liste électorale de la commune de Cesson,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 07/05/2024,

Après le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

DESIGNE les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises 2025 telles qu'elles figurent sur la liste jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et Prends acte ce jour

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 21/05/2024
Qualité : L'adjoint au maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par :
Olivier CHAPLET
Date de signature : 21/05/2024
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – DELIBERATION SUR LE CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MULTI ACCUEIL ET LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire, Olivier CHAPLET, expose à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation du multi accueil et du relais petite enfance de la Maison de la Petite Enfance.

Un avis d'appel public à concurrence est paru au BOAMP le 28 octobre 2023, fixant la date limite de remise des offres au 13 décembre 2023, sur la plateforme de dématérialisation du profil acheteur.

Le 19 janvier 2024, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie pour analyser les candidatures et les offres des 2 soumissionnaires.

La Commission de Délégation de Service Public a décidé d'engager des négociations avec les deux sociétés.

Les réunions de négociation ont eu lieu le 26 janvier 2024.

Les candidats ont été invités à remettre une offre améliorée pour le 2 février 2024.

Les négociations étant parvenues à leur terme, il revient au Conseil Municipal de se prononcer « sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public conformément à l'article 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur la base des critères pondérés précisés dans le règlement de la consultation des offres réalisée selon ces critères, Monsieur le Maire a ensuite décidé du Conseil Municipal le candidat « la Maison Bleue » comme délégataire pour les motifs exposés dans le rapport du Maire transmis aux membres du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de convention ainsi que le rapport de la commission de délégation de service public et le rapport du Maire ont été transmis aux membres du conseil municipal le 13 mars 2024 afin d'être examinés lors de la séance du 27 mars 2024.

Le délai de deux mois après l'ouverture des offres prévu à l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a bien été respecté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire de Cesson

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.3120-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L.1413-1,

Vu la Délibération n°69-2023 du 18 octobre 2023 sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi accueil et du relais petite enfance de la Maison de la Petite Enfance,

Vu l'avis de la CDSP du 19 janvier 2023, sur l'analyse des offres réceptionnées et des éléments à négocier,

Vu le rapport de Monsieur le Maire annexé à la présente délibération sur le choix de l'attributaire de la délégation de service public et transmis aux membres de l'assemblée le 13 mars 2024 (15 jours avant avec convocation)

Vu l'avis émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux émis le 22 septembre 2023, Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le choix de « La Maison Bleue » en qualité d'attributaire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi accueil et du relais petite enfance de la Maison de la Petite Enfance.

DECIDE d'approuver les termes du contrat de délégation de service public et de ses annexes visées par la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de délégation de service public et les annexes s'y rapportant.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 27/05/2024
Qualité : Le Maire

Délibération n°35/2024

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents 24	Votants 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil municipal <i>Séance du Conseil municipal du 15/05/2024</i>			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : Commande Publique – Autorisation donnée au maire de signer une convention-cadre constitutive de groupement de commandes avec Grand Paris Sud

Monsieur le Maire, expose que le pacte de gouvernance de Grand Paris Sud adopté le 30 mars 2021 prévoit qu'un schéma définira les objectifs et le plan d'action à mettre en œuvre pour renforcer les modalités de mutualisation au sein du bloc communal. La mutualisation est un outil d'efficience, de solidarités territoriales, de qualité de service et d'innovation. Elle l'est d'autant plus dans le contexte économique de hausses des coûts et d'inflation impliquant une recherche collective des marges de manœuvre.

Sans attendre l'issue des travaux sur le schéma de mutualisation, il y a lieu de saisir toutes les opportunités immédiates de mutualisation.

Tel est le cas pour le groupement de commandes de fourniture de produits, petits matériels d'entretien et d'hygiène.

Il donnera lieu à autant de marchés que nécessaires, conformément aux obligations en matière d'allotissement, et selon le recensement et définition des besoins de l'ensemble des membres du groupement.

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, et à ce titre assure :

- La préparation, le lancement, le suivi de la procédure, l'analyse des offres, la signature, la notification et le suivi administratif des marchés,
- L'organisation des réunions des instances de gouvernance et de suivi (comités de suivi, groupes de travail techniques),
- La réalisation des bilans annuels / gestion d'activité du groupement,

Chaque commune membre reste ensuite autonome dans l'exécution de son marché et de ses commandes.

Il est donc proposé d'approuver la mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de produits, petits matériels d'entretien et d'hygiène et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire de Cesson

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 et ses articles L.1414-1 à L.1414-4

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure une convention constitutive de groupement de commandes avec Grand Paris Sud, pour la préparation, la passation et la signature d'un accord-cadre relatif à la fourniture de produits, petits matériels d'entretien et d'hygiène.

DECIDE d'accepter la désignation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud comme coordonnateur du groupement de commandes et d'effectuer les missions, conformément aux dispositions prévues par la convention-cadre constitutive.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive et à procéder à l'exécution des différentes stipulations de ladite convention annexée.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vijay POIRIER

Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 17/05/2024
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : Service Urbanisme et Foncier-CREATION DES MARCHES PLEIN VENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-18 et suivants,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment les articles L.2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public,
Vu le Code du commerce,
Vu la délibération n°42/2021 du conseil municipal en date du 30 juin 2021 portant délégation de compétences au Maire pour la durée de son mandat,
Vu la délibération n°02-2022 en date du 2 février 2024 portant adoption du Plan Local de Développement Durable comportant 80 actions,
Vu la délibération n°85-2022 du conseil municipal en date du 14 décembre 2022 fixant le montant 2023 du marché commerçant,
Considérant la consultation de la Fédération Nationale des Marchés de France relative à la création de deux marchés de plein vent à vocation alimentaire sur la commune de Cesson,
Vu les échanges avec les organisations professionnelles du 2 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M BERTRAND

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 077-217700673-20240521-DEL202405_36-DE



Considérant la volonté de dynamiser l'offre de services et de commerces dans le quartier Plaine du Moulin à Vent, en y développant notamment un marché mensuel de plein vent.

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 06/05/2024
Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la création de deux marchés plein vent : un marché hebdomadaire sur le parvis de la Mairie et un marché mensuel des producteurs locaux au Jardin sous le vent à vocation alimentaire,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tout document y afférent

Article 3 : DIT qu'un règlement intérieur de ces marchés plein vent sera approuvé par arrêté municipal

Article 4 : RAPPELLE que le droit de place est fixé par mètre linéaire de l'emplacement de vente. Pour 2024, le droit de place est fixé en application de la délibération CM n°85-2022 du 14 décembre 2022.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : Service Urbanisme et Foncier-CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES PLEIN VENT DE CESSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2143-2 et L.2224-18,
Vu le Code du commerce,
Vu la délibération n°42/2021 du conseil municipal en date du 30 juin 2021 portant délégation de compétences au Maire pour la durée de son mandat,
Vu la délibération n°02-2022 en date du 2 février 2024 portant adoption du Plan Local de Développement Durable comportant 80 actions,
Vu la délibération n°85-2022 du conseil municipal en date du 14 décembre 2022 fixant le montant 2023 du marché commerçant,
Vu la délibération n°36/ 2024 du conseil municipal en date du 15 mai 2024 portant création des marchés plein vent,
Vu les échanges avec les organismes professionnels y compris les chambres consulaires,
Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de M BERTRAND

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID: 077-217700673-20240521-DEL202405_37-DE

Considérant l'intérêt de créer une commission consultative relative à la
l'évolution des marchés pleins vent gérés en régie,

Vu la présentation en Commission Affaires générales du 06/05/2024
Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la création de la commission consultation des marchés plein vent de Cesson,

Article 2 : ADOPTE le règlement intérieur de ladite commission susvisée tel qu'annexé à la présente
délibération

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

Article 4 : DIT qu'un arrêté municipal désignera les membres conformément au règlement intérieur susvisé

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 06/05/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 07/05/2024
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION, CONTRACTUEL, A TEMPS NON COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite aux besoins de la Direction de l'Education, il convient de créer un poste non permanent d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps non complet, pour la période du 21 Mai 2024 au 31 Août 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID: 077-217700673-20240521-DEL202405_38-DE

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de l'

Vu le décret n°2006-1693 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 07/05/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps non complet, pour la période 21 Mai 2024 au 31 Août 2024 pour un total de 400 heures,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vijay POIRIER

Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : L'Adjoint au Maire chargé du
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 17/05/2024
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS COMPLET, POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins en personnel pour les services Techniques, il convient de créer un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1^{er} Juillet 2024 au 31 Décembre 2024, pour remplacer un agent titulaire pendant ses congés annuels,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 07/05/2024,

Considérant les besoins pour les services Techniques,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1^{er} Juillet 2024 au 31 Décembre 2024, pour remplacer un agent titulaire lors de ses congés annuels,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 17/05/2024
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, A TEMPS NON COMPLET, POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose que suite au départ d'un agent au sein de la Direction de l'Education, il convient de créer un poste non permanent d'Adjoint Technique, contractuel, à temps non complet, pour la période du 21 Mai 2024 au 23 Août 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID: 077-217700673-20240521-DEL202405_40-DE

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de l'

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 07/05/2024,

Considérant les besoins de la Direction de l'Education,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps non complet, pour la période 21 Mai 2024 au 23 Août 2024 pour un total de 360 heures,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vijay POIRIER

Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 26/05/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 26/05/2024
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES, CONTRACTUELS, A TEMPS COMPLET, POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'en raison des besoins des services Techniques, durant la période estivale, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la création de deux postes d'Adjointes Techniques, contractuels, à temps complet,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier des
techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de
la fonction publique territoriale,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du
07/05/2024,

Considérant les besoins des services Techniques,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer deux postes d'Adjoints Techniques, contractuels, à temps complet, pour la période du :

- . 01/07/2024 au 26/07/2024 (1 poste au service Voirie),
- . 29/07/2024 au 23/08/2024 (1 poste au service Paysage),

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 367, indice majoré 366,

PRECISE que les indices seront automatiquement revalorisés au regard de la réglementation en vigueur,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont Abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMIEN POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 17/05/2024
Qualité : Le Maire

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose la volonté de la Commune de mettre en œuvre le dispositif de l'apprentissage au sein de la Direction des Ressources Humaines,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Travail,

Vu la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le Décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23/04/2024,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 07/05/2024,

Considérant la volonté de la Commune de créer un poste en apprentissage à la Direction des Ressources Humaines,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste en apprentissage à la Direction des Ressources Humaines à compter du 01/09/2024,

PRECISE QUE le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

INDIQUE QUE l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus au début du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les personnes en situation d'handicap) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation en alternance est validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre professionnel,

MENTIONNE QUE la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit,

INFORME QUE ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par l'apprenti,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le



ID: 677-247700673-20240521-DEL202405_42-DE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents à l'app

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vijay POIRIER

Olivier CHAPLET

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par :
VIJAY-DAMEN POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : Adjoint au Maire chargé du
personnel

Vijay-Damien POIRIER

Signé électroniquement par : Olivier CHAPLET
Date de signature : 17/05/2024
Qualité : Le Maire



Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 24	Votants : 31
Date de la convocation : 30/04/2024			
Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Conseil Municipal du 15/05/2024			
Membres présents : CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, COGET Charline, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, Rose-Marie ZAURIN, LE MENTEC Yannick, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno			
Membres ayant donné un pouvoir : M BELHOMME à Mme FAYAT M HEESTERMANS à Mme PECULIER Mme NALINE à M BERTRAND M GATUINGT à M REALINI M SABAS à M POIRIER Mme GRYPONPREZ à Mme ZAURIN M PIOLLET à Mme BOSSERT			
Membre excusée : Mmes PAGES, DUCRET			
M Vijay POIRIER est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury, rue de la Plaine, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITE D'ENTRETIEN ET DE NOURRITURE VERSEE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines, expose qu'il convient de revaloriser le montant de l'indemnité d'entretien et de nourriture versée aux assistantes maternelles en raison de l'évolution du coût de la vie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vijay-Damien POIRIER, Maire Adjoint en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2005-706 du 27/06/2005 relative aux assistants maternels et

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-627 du 29/05/2006 relative aux dispositions du code du travail applicables aux assistants maternels et aux assistants familiaux,

Vu le décret n° 2006-1153 du 14/09/2006 relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et modifiant le Code de l'Aide Sociale et des Familles,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29.12.2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2006-118 du 07.12.2006 relative au modification de la rémunération des assistantes maternelles,

Vu la délibération n° 2017-62 du 05.07.2017 relative à l'indemnité d'entretien et de nourriture versée aux assistantes maternelles,

Vu la présentation en Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, en date du 07/05/2024,

Considérant qu'il convient de revaloriser le montant de l'indemnité d'entretien et de nourriture versée aux assistantes maternelles,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de revaloriser l'indemnité d'entretien et de nourriture versée aux assistantes maternelles de 9,16 euros à 10,50 euros par enfant et par jour d'accueil réel,

DIT que le montant de cette indemnité évoluera en fonction du coût de la vie (indice INSEE au 1^{er} Janvier de chaque année) et ne sera pas revu à la baisse dans le cas d'une diminution de cet indice,

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.06.2024,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Vijay POIRIER

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé électroniquement par : VIJAY-DAMIEN
POIRIER
Date de signature : 16/05/2024
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du
personnel
Vijay-Damien POIRIER

Le Maire,

Olivier CHAPLET

Signé électroniquement par : Olivier
CHAPLET
Date de signature : 21/05/2024
Qualité : Le Maire
Olivier CHAPLET